

# RÈGLEMENT DU JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT PAR TIRAGE AU SORT

## « Recettes anti-gaspi, l'Agglo s'engage »

### ARTICLE 1 - ORGANISATEUR DU JEU

Valence Romans Agglo, organisateur du jeu, collectivité territoriale dont le siège se situe place Jacques Brel, 26 000 Valence, organise dans les conditions définies ci-après, un jeu-concours, intitulé « Les recettes antigaspi » sur sa [page Facebook](#) et sa [page Instagram](#). Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achats.

### ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

La participation à ce jeu est réservée aux personnes de plus de 14 ans au moment de l'inscription. Le simple fait pour un mineur de participer au concours implique qu'un accord parental, préalable, écrit et daté lui a été donné pour sa participation. La participation est limitée à un envoi par personne.

Pour participer, Les usagers devront envoyer leur participation soit :

- Par message privé (DM) sur la [page Facebook](#) et la [page Instagram](#) de Valence Romans Agglo
- Ou par mail à l'adresse [communication@valenceromansagglo.fr](mailto:communication@valenceromansagglo.fr)

Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier, ne sera pris en compte.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et du principe du jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la participation qui ne sera donc pas prise en compte pour l'attribution des dotations.

Dans ce cas, l'Organisateur se réserve la possibilité d'exclure à tout moment les participants ayant contrevenu au présent règlement de toute nouvelle participation au jeu et plus largement aux jeux concours qu'il organiserait à l'avenir.

### ARTICLE 3 - DUREE DU JEU

Le jeu se déroule du 11 au 31 juillet 2024.

### ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeudi 11 juillet, l'Agglo lance sur sa [page Facebook](#) et sa [page Instagram](#) un concours autour du gaspillage alimentaire. Pour participer, il convient d'envoyer sa meilleure recette antigaspi estivale :

- Par message privé (DM) sur la [page Facebook](#) et la [page Instagram](#) de Valence Romans Agglo
- Ou par mail à l'adresse [communication@valenceromansagglo.fr](mailto:communication@valenceromansagglo.fr)

L'utilisation de comptes multiples afin de participer plusieurs fois est interdite. Aussi, toute personne qui utiliserait plusieurs adresses mail pour participer, l'adresse IP faisant foi, verrait également sa participation au jeu annulée.

### ARTICLE 5 – CHOIX DES GAGNANTS

Afin de déterminer les deux gagnants, un jury se réunira première quinzaine d'août. Ce jury sera composé de deux agents de l'entreprise Pizzorno Environnement, prestataire de collecte et de prévention autour des déchets de l'Agglo et de deux agents de Valence Romans Agglo.

### ARTICLE 6 - DOTATIONS MISES EN JEU

Lots : 2 livres « Les chefs s'engagent, leurs recettes antigaspi »

Chaque gagnant remporte un livre « Les chefs s'engagent, leurs recettes antigaspi ». Les vainqueurs pourront récupérer leur dotation auprès de Valence Romans Agglo, place Jacques Brel, 26 000 Valence. Les dotations précitées ne pourront être versées en espèces, ni donner lieu à aucun échange, remboursement, ni à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Aucune réclamation, aucun recours relatif aux dotations ou à leur attribution ne pourra être adressé à Valence Romans Agglo. L'agglomération décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que les gagnants reconnaissent expressément.

#### **ARTICLE 7 - LIMITE DE RESPONSABILITE**

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, sans délais ni préavis, d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu, pour quelque cause que ce soit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et sans que le participant ne puisse prétendre à une indemnisation à quelque titre que ce soit.

#### **ARTICLE 8 – DONNEES PERSONELLES**

Dans le cadre du concours, vos données personnelles liées à Facebook et/ou Instagram sont nécessaires à la prise en compte de la participation et à la détermination des gagnants du jeu-concours. En application de la réglementation en matière de protection des données personnelles, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront adresser leur demande au délégué à la protection des données de Valence Romans Agglo à l'adresse mail [dpo@valenceromansagglo.fr](mailto:dpo@valenceromansagglo.fr) ou par courrier à l'adresse 1, Place Jacques Brel, 26000 Valence.

#### **ARTICLE 9 - DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le règlement complet est consultable à l'accueil du siège de l'Agglo ou sur le site internet de Valence Romans Agglo.